

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-15

L'an deux mille vingt-trois-----

Le 20 juillet à 18h30-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 juillet 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

EXCUSE AVEC POUVOIR : M. CHIROL Christian, pouvoir donné à M. DEXET Emmanuel.

EXCUSES : Mmes BELAIR Florence, HILAIRE GENIN Karine, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, M. SANBA Issame.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Journée nationale 2023 des assistant(e)s maternel(le)s

Exposé :

Monsieur le Vice-Président indique que le Relais Petite Enfance Pays de Nexon-Monts de Châlus travaille en partenariat avec les RPE du Pôle Ouest Limousin. Des réunions de travail régulières ont lieu entre les animatrices de ces structures.

Comme chaque année, les RPE du Pôle Ouest Limousin souhaitent se réunir pour organiser la journée nationale des assistant(e)s maternel(le)s. L'objectif global de cette journée est de permettre la reconnaissance et la valorisation de cette profession.

Cette journée aura lieu à Oradour/Glâne le vendredi 6 octobre 2023 sous la forme d'une conférence spectacle Interprétée et mise en scène par Axelle Milochevitch et Cédric Chapô, ayant pour thème « mon crétin de cerveau n'en fait qu'à sa tête ».

Chaque animatrice de relais doit se rendre disponible lors de cette journée et doit apporter une aide technique et matérielle qui contribuera à la réussite de cette action commune.

Il est demandé à chaque RPE de participer à hauteur de 340 € maximum (conférence, achat de livres, repas des comédiens et animatrices RPE)

Il est proposé au Conseil d'Administration d'officialiser par le biais d'une convention, le partenariat avec la Commune d'Oradour/Glâne.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Accepte** la proposition ci-dessus,
- ✓ **Autorise** le Président à signer une convention de partenariat avec le partenaire cité ci-dessus,
- ✓ **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 21 juillet 2023

Le Président,
Emmanuel DEXET

